



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille seize, le 7 novembre à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 28 octobre conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Adjoints au Maire.
Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, M. CAU, Mme JEANNE, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. BASTELICA, M. LEONETTI, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RUGGERI-ZANETTACCI à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. VANNUCCI à M. CASTELLANA, M. VOGLIMACCI à Mme BIANCAMARIA, M. BALZANO à Mme OTTAVY, Mme CORTICCHIATO à M. SBRAGGIA, Mme BERNARD à Mme NADAL, M. FILONI à M. PUGLIESI, M. KERVELLA à M. MONDOLONI, M. FERRARA à M. le maire, Mme VILLANOVA à M. ARESU, M. CHAREYRE à Mme SICHI, M. DELIPERI à Mme FLAMENCOURT

Etaient absents :

Mme ZUCCARELLI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	30
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme Massei est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 07 novembre 2016

Délibération N°2016/296

**Budget supplémentaire 2016
Port de plaisance Charles-Ornano**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de budget supplémentaire de l'exercice 2016 de la régie avec autonomie financière du port de plaisance Charles-Ornano.

Ce budget, conformément aux inscriptions comptables, est en premier lieu un budget qui assure la liaison avec le compte administratif 2015. Il intègre les résultats de l'année antérieure (cf. délibération 2016/146 en date du 30 mai 2016).

Ce projet de budget supplémentaire se décompose comme suit :

En recettes et en dépenses de fonctionnement	448 769.41 €
En recettes et en dépenses d'investissement	861 680.54 €
Total du budget supplémentaire 2016	1 310 449.95 €

A - En section de fonctionnement les principales inscriptions concernent :

En dépenses

↳ Chapitre 011	charges à caractère général	118 500.00 €
↳ Chapitre 012	charges de personnel	15 000.00 €
↳ Chapitre 65	charges de gestion courante	6 300.00 €
↳ Chapitre 68	provisions risques et charges (dont 262 066.41 € de provisions liées aux rectifications des services fiscaux concernant l'impôt sur les sociétés)	322 066.41 €

En recettes

↳ Chapitre 79	reprise de provisions pour risques et charges	2 000.00 €
↳ Chapitre 002	résultat de fonctionnement reporté du CA 2015	446 769.41 €

B - En section d'investissement les inscriptions nouvelles concernent :

En dépenses

↳ Art 2153	matériel et outillage technique	4 000.00 €
↳ Art 2313	travaux aménagement et construction	157 680.54 €
↳ Art 2315	travaux installations techniques	700 000.00 €

En recettes

Le financement de la section est assuré par le résultat d'investissement reporté du CA 2015 pour 874 777.54 €.

Tels sont les principaux éléments composant le budget supplémentaire 2016 de la régie avec autonomie financière du port de plaisance que je vous demande de bien vouloir approuver.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'adopter le budget supplémentaire 2016 de la régie avec autonomie financière du port de plaisance Charles-Ornano tel que précisé dans le document ci-annexé.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Madame Marie-Ange BIANCAMARIA, adjointe déléguée.

Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu le budget primitif 2016 de la régie à autonomie financière du port Charles-Ornano ;
Vu la décision modificative 2016 n°1/2016 du 1^{er} août 2016 de la régie à autonomie financière du port Charles-Ornano ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 7 novembre 2016 ;

ADOPTE

Par 38 voix pour

4 abstentions (MM. Luciani, Ciabrini, Bastelica, Leonetti)

Le budget supplémentaire 2016 de la régie avec autonomie financière du port de plaisance Charles-Ornano tel que précisé dans le document ci-annexé.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE



Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20161107-2016_296-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2016

Publication : 14/11/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

